

## DEMANDE<sup>1</sup>

- et/ou  DE DELIVRANCE d'un CERTIFICAT DE NAVIGABILITE de format EASA,  
ou  DE DELIVRANCE d'un CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE de format EASA  
 DE PROROGATION d'un CEN 15A prorogeable

**CE FORMULAIRE NE CONCERNE QUE LES AERONEFS  
UTILISES EN AVIATION GENERALE**

Demandeur<sup>2</sup> :

Tél :

Fax :

Adresse :

Agissant en qualité de :    Propriétaire     Exploitant     Personne dûment mandatée<sup>3</sup>

de l'avion > 5,7 t     de l'avion < 5,7 t     de l'hélicoptère     du planeur     du ballon

Constructeur :

Immatriculation : F-

Modèle :

N° de série :

Dont la situation est une des suivantes :

**CAS 1a**  L'aéronef dispose d'un **CDN national** ou d'un **CDN EASA** avec un **CEN national** et fera l'objet d'une **revue de navigabilité par le GSAC avant le 28 septembre 2010**.

- Je demande au GSAC local<sup>4</sup>, lors de la prochaine revue de navigabilité, la délivrance :
  - d'un Certificat de navigabilité de format EASA (CDN) et/ou
  - d'un Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) **15a**.
- Je m'engage à remettre le CDN national au GSAC local lors de son intervention.

**CAS 1b**  L'aéronef dispose d'un **CDN national** ou d'un **CDN EASA** avec un **CEN national** et a fait ou fera l'objet d'une **revue de navigabilité par un organisme agréé G+I** ou par un **personnel habilité par l'autorité pour les aéronefs ELA 1 avant le 28 septembre 2010** :

- Je demande au GSAC local<sup>4</sup>, sur la base de la recommandation documentée jointe<sup>5</sup>, la délivrance
  - d'un CDN de format EASA et/ou
  - d'un CEN 15a.
- Je m'engage à transmettre le CDN national au GSAC local dès réception du CDN EASA.

**CAS 2** :  L'aéronef ci-dessus dispose d'un **CDN national à 3 ans** ou d'un **CDN EASA** avec un **CEN national à 3 ans** dont la date limite de validité est **postérieure au 27 septembre 2009, [...]** :

Heures totales de vol :

Nombre de cycles totaux :

- Je demande au GSAC Central<sup>6</sup> la délivrance :
  - d'un CDN de format EASA; je m'engage à adresser le CDN national au GSAC central, dès réception du CDN EASA
- et/ou  d'un CEN 15a

- J'atteste que l'aéronef :
  - est en état de navigabilité,
  - est resté en environnement contrôlé conformément à la définition donnée dans le **BI 2009/27 à la dernière révision (§ 3.2.2 de l'annexe 5 pendant la période de transition jusqu'au 27 septembre 2010)**.

<sup>1</sup> Cocher ou noircir les  utiles.

<sup>2</sup> Dans le cas d'une demande de prorogation d'un CEN 15a prorogeable, le demandeur sera, de préférence, l'organisme gestionnaire de la navigabilité ou, le cas échéant pour l'aviation générale, l'atelier d'entretien.

<sup>3</sup> L'organisme d'entretien mentionné sur la déclaration d'entretien en cadre agréé est considéré comme dûment mandaté pour faire cette demande.

<sup>4</sup> Demande AC 181 est à adresser au GSAC local ayant en charge la surveillance de l'aéronef.

<sup>5</sup> Peut se présenter sous la simple forme d'un CEN 15b si l'organisme a l'aéronef en gestion

<sup>6</sup> Demande AC 181 est à adresser au GSAC central Bureau des documents de bord 72-78 Grande Rue 92314 Sèvres cedex (N° de fax : 01 46 90 48 40).

### CAS 3 :

L'aéronef ci-dessus dispose d'un **CDN EASA avec un CEN 15a prorogeable dont la validité sera échu**  
**ans moins de 30 jours [...], à savoir le** :

Propriétaire : Atelier :  
Exploitant : Heures totales de vol : Nombre de cycles totaux :

Je demande au GSAC local<sup>4</sup> la prorogation du CEN 15a et déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives au paiement des frais d'édition du CEN (cf. **item V de l'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2005 modifié relatif aux redevances**)

Adresse du propriétaire où devra être envoyée la facture<sup>7</sup> :

J'atteste que l'aéronef :

- est en état de navigabilité,
- est resté en environnement contrôlé conformément à la définition donnée dans le **BI 2009/27 à la dernière révision (§ 3.2.2 de l'annexe 5 pendant la période de transition jusqu'au 27 septembre 2010).**

### CAS 4 :

L'aéronef ci-dessus dispose d'un **CDN EASA avec un CEN 15a prorogeable dont la validité est échu**  
**depuis le** :

Propriétaire : Atelier :  
Exploitant : Heures totales de vol : Nombre de cycles totaux :

Je demande au GSAC local<sup>4</sup> la prorogation du CEN 15a et déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives au paiement des frais d'édition du CEN (cf. **item V de l'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2005 modifié relatif aux redevances**)

Adresse du propriétaire où devra être envoyée la facture<sup>6</sup> :

J'atteste que l'aéronef :

- satisfait aux conditions techniques nécessaires à l'établissement de la navigabilité,
- est resté en environnement contrôlé conformément à la définition donnée dans le **BI 2009/27 à la dernière révision (§ 3.2.2 de l'annexe 5 pendant la période de transition jusqu'au 27 septembre 2010).**

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du propriétaire ou de l'exploitant ou d'une personne  
dûment mandatée

[Joindre le (les) mandat(s) et copie(s) contrat(s) gestion ou déclaration(s)  
entretien en cadre agréé]

Document(s) joint(s) :

- Mandat(s) du (des) propriétaire(s) autorisant le signataire de ce formulaire à faire la demande.
- Mandat d'un des propriétaires désignant le signataire comme la personne en charge de régler les frais d'édition.
- Copie(s) du(des) contrat(s) de gestion de navigabilité ou de la (des) déclaration(s) d'entretien en cadre agréé.
- Recommandation documentée de l'organisme G+I.

<sup>7</sup> Les frais d'édition sont à régler par le propriétaire, sauf mandat joint désignant le signataire du présent formulaire comme la personne en charge de régler les frais d'édition.